



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2005

Les résidents de Bridgewater obtiennent de nouveaux logements locatifs abordables

BRIDGEWATER, Nouvelle-Écosse, 25 novembre 2005 – Les gens de Bridgewater auront accès à davantage de logements locatifs, grâce à l'aménagement de 25 logements au coût évalué à 1,63 million de dollars, approuvé aux termes de l'Entente Canada-Nouvelle concernant le logement abordable.

L'honorable Robert Thibault, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et député de la circonscription fédérale de West Nova, au nom de l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement, et Carolyn Bolivar-Getson, ministre des Ressources humaines, au nom de l'honorable David Morse, ministre des Services à la collectivité, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

« Grâce à la collaboration des deux paliers de gouvernement, ce projet tellement nécessaire s'est concrétisé », a affirmé le député Thibault. « Le logement est un élément de base essentiel pour assurer la solidité des collectivités et la dignité des personnes; de plus, le gouvernement du Canada est déterminé à aider les organismes locaux à trouver des solutions de logement qui répondent aux besoins de leur collectivité. »

« Le logement abordable assure un toit aux gens, fait en sorte que les familles soient en sécurité et que nos collectivités soient solides, en santé, et diversifiées », a souligné Mme Bolivar-Getson. « La création de logements sûrs, abordables et durables est essentielle à la santé et au bien-être de la collectivité de Bridgewater. »

Les travaux, qui consistent à rénover un ancien bâtiment commercial de trois étages situé rue Pleasant, destinera 25 logements abordables à des petites familles et à des personnes seules. L'ensemble résidentiel comprend aussi trois logements sans obstacle pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Cet aménagement bénéficiera de fonds d'immobilisation préliminaires de 500 000 dollars accordés par le gouvernement fédéral. Pour sa part, la province engagera 225 000 dollars en compléments de loyer. Le promoteur immobilier acquittera 27 pour cent du coût d'aménagement total. Les travaux devraient être terminés à l'été de 2006.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et ses partenaires ont annoncé l'engagement de près de 27 millions de dollars pour la construction ou la rénovation de près de 625 logements dans la province. En tout, 56,18 millions de dollars seront investis dans le cadre de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable. L'aide fédérale fait partie du montant de un milliard de dollars annoncé, aux termes du cadre de référence fédéral-provincial de 2001 et du budget fédéral de 2003, en vue de créer des logements abordables.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Karen White
Services à la collectivité

(902) 424-4038
whitekl@gov.ns.ca

Marianne Murphy
Société canadienne d'hypothèques et de logement
(902) 426-6581
mmmurphy@cmhc-schl.gc.ca

Les intéressés pourront obtenir des précisions au sujet de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable en s'adressant aux bureaux locaux des services d'habitation ou en consultant le site Web du ministère des Services à la collectivité à l'adresse www.gov.ns.ca/coms/

Document d'information

Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable

Première phase

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé une Entente concernant le logement abordable le 13 septembre 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 18,63 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 18,63 millions de dollars de la part de la province de la Nouvelle-Écosse.

Dans son discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada annonçait qu'il aiderait à stimuler la production de logements locatifs abordables. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont rencontrés deux fois pour mettre au point les détails d'une initiative en matière de logement abordable qui répondrait aux besoins et aux priorités de chaque province et territoire, tout en atteignant l'objectif d'accroître le nombre de logements abordables. Le cadre de référence définitif, qui a été élaboré et accepté le 30 novembre 2001, comprend les éléments suivants :

- les provinces et les territoires ont la responsabilité première de concevoir et de mettre en application les programmes de logement;
- les provinces et les territoires requièrent des programmes souples qui répondent à leurs besoins respectifs en matière de logement;
- cette initiative doit avoir pour résultat la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- les logements subventionnés devront demeurer abordables pendant au moins 10 ans;
- la subvention maximale doit être de 50 000 \$;
- les provinces et les territoires devront fournir une contribution globale équivalente à celle du gouvernement fédéral.

Deuxième phase

Une nouvelle entente a été signée le 3 mars 2005 en vertu de laquelle chaque ordre de gouvernement injectera 9,46 millions de dollars dans la construction ou la rénovation de logements abordables en Nouvelle-Écosse. La deuxième phase tient compte du cadre de référence établi à la première phase de l'Entente concernant le logement abordable, à l'exception près que la subvention maximale est plus élevée.

Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement en Nouvelle-Écosse

Nouvelles hypothécaires - Les résidents de Bridgewater obtiennent de nouveaux logements locatifs ...

La contribution fédérale de 28,09 millions de dollars s'ajoute aux dépenses actuelles du gouvernement du Canada pour le logement dans la province de la Nouvelle-Écosse. Chaque année, le gouvernement fédéral affecte environ 70,6 millions de dollars sous forme de contributions et de subventions pour venir en aide à quelque 23 400 ménages au revenu faible ou modeste, aux aînés, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux victimes de violence familiale.

Ce montant comprend les fonds destinés au logement social et environ 7 millions de dollars consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

Autres mesures d'aide du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de logement

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages au revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Par l'entremise des organismes d'habitation, la Nouvelle-Écosse possède et exploite plus de 12 000 logements locatifs destinés aux familles et aux aînés. Le loyer est fondé sur le revenu du ménage. Nous consentons également des subventions et des prêts pour réparer ou agrandir les maisons, de même que des fonds hypothécaires pour acquérir ou construire des maisons modestes.